

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés (n° 1893) (M. Charles de la Verpillière, rapporteur) 2

Mardi

13 octobre 2009

Séance de 14 heures 45

Compte rendu n° 3

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
*Président***



La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président

La Commission examine, sur le rapport de M. Charles de La Verpillière, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements du projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitations des circonscriptions pour l'élection des députés (n° 1893).

Avant l'article unique :

*La commission **repousse** les amendements n° 3 Rect. de M. Michel Hunault, n° 1 Rect. de Mme Marie-Jo Zimmermann, n° 2 Rect. de M. Jean Michel, n° 4 Rect. de M. Philippe Folliot et n° 5 Rect. de Mme Marie-Anne Montchamp.*

Article unique :

La commission examine l'amendement n° 6 de M. Bruno Le Roux.

M. le rapporteur. Défavorable.

M. Bruno Le Roux. Je souhaite savoir si cet avis est une position de principe à l'égard de l'ensemble des amendements du groupe SRC ou bien s'il s'agit d'avis résultant d'un examen approfondi de chacun de ces amendements.

M. le rapporteur. Je suis défavorable à chacun des 30 amendements du groupe SRC car leur rédaction implique que si un seul d'entre eux devait être adopté, elle conduirait à ce que l'état du droit ne prévoit plus la totalité des circonscriptions. En effet, l'ordonnance doit prévoir les circonscriptions dans lesquelles sont élus les 577 députés pour être conforme à l'article 24 de la Constitution, qui fixe ce nombre.

M. Bruno Le Roux. Nos amendements ne proposent pas seulement de supprimer certaines de ces circonscriptions, mais également de prévoir qu'une loi ultérieure les délimitera. Il n'y a donc pas de difficulté juridique.

M. le rapporteur. Pour atteindre cet objectif, il conviendrait plutôt de ratifier l'ordonnance en proposant de modifier les tableaux qu'elle contient.

M. Bruno Le Roux. Je vous informe donc que nous déposerons des sous-amendements en séance pour tenir compte de ces remarques.

M. Yves Nicolin. J'approuve la position défendue par le rapporteur.

*La commission **repousse** l'amendement n° 6 Rect.*

Elle **repousse** les amendements n^{os} 7 et 9 de M. Bruno Le Roux, après que Mme Maryse Joissains-Masini eut indiqué voter pour ce dernier amendement.

La commission **repousse** les amendements n^{os} 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 8, 27, 24, 29 et 28 de M. Bruno Le Roux, après que M. Guy Geoffroy eut indiqué partager l'avis défavorable du rapporteur sur ce dernier amendement. Elle **repousse** les amendements n^{os} 35, 31, 33, 34, 32, 14 et 19 de M. Bruno Le Roux, l'amendement n^o 36 de M. Patrick Lebreton et les amendements n^{os} 30 et 12 de M. Bruno Le Roux.

La séance est levée à 15 heures.



Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Brigitte Barèges, M. Émile Blessig, M. Claude Bodin, M. François Calvet, M. Éric Ciotti, M. Guy Geoffroy, M. Charles-Ange Ginesy, M. Philippe Houillon, M. Michel Hunault, Mme Maryse Joissains-Masini, Mme Marietta Karamanli, M. Charles de La Verpillière, M. Bruno Le Roux, M. Yves Nicolin, M. Dominique Perben, M. Jean-Pierre Schosteck, M. Jean-Jacques Urvoas, M. Jean-Luc Warsmann

Excusés. - M. Bernard Derosier, M. Éric Straumann, M. Daniel Vaillant